

DEC220515DR15

Décision portant délégation de signature à M. Patrice Gonzalez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5805 intitulée Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5805 intitulée Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC), dont la directrice est Mme Héléne Budzinki ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice Gonzalez, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Gonzalez, délégation est donnée à M. Aldo Sottolichio, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Gonzalez et de M. Aldo Sottolichio, délégation est donnée à M. Philippe Martinez, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Gonzalez, de M. Aldo Sottolichio et de M. Philippe Martinez, délégation est donnée à Mme Sandrine Fernandez Sanchez Camins, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Gonzalez, de M. Aldo Sottolichio, de M. Philippe Martinez et de Mme Sandrine Fernandez Sanchez Camins, délégation est donnée à Mme Sandrine Miglierina, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1^{er} janvier 2022

La directrice d'unité
Hélène Budzinski

